2014

Demande de prestation d'AMO



GARMIR KHATCH 28/01/2014

Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO -2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

Sommaire

1.	OE	BJET DE	A CONSULTATION	3
2.	PR	Presentation de GARMIR KHATCH (GK)		3
3.	LE:	S ACTIO	ONS D'URGENCE	3
4.	LE	PROJE	т	7
1	l.1	Vu	e d'ensemble	7
2	2.1	Les	utilisateurs	7
	1.	1.1	Gestionnaire de transport :	7
2.1.1		1.1	Gestionnaire de la planification	8
	3.1.1		Gestionnaire des prestataires	8
	4.	1.1	Métiers:	8
	5.	1.1	Secrétariat central :	8
3	3.1	Qu	elques grandes fonctionnalités attendues	8
4	1.1	Qu	elques contraintes pratiques	9
	6.	1.1	Contraintes sur les réseaux de communication	9
5.	Co	CONTENU DE LA PRESTATION		9
6.	Co	CONTENU DES OFFRES		
7.	PLANNING			0
8.	Co	CONTACTS		



Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO -2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

1 OBJET DE LA CONSULTATION

Sélection d'un prestataire dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique pour le développement d'une architecture logicielle pour la gestion des transports de marchandise en situation d'urgence.

2 PRESENTATION DE GARMIR KHATCH (GK)

Avec des dizaines de millions de volontaires dans 187 Sociétés Nationales, GARMIR KHATCH est l'une des plus grandes organisations humanitaires au monde. Nous agissons ensemble avant, pendant et après les catastrophes et les urgences relatives à la santé pour répondre aux besoins des plus vulnérables et pour améliorer leur vie. Nous disposons cette aide sans distinction de nationalité, de race, de religion, de classe ou d'opinions politiques.

Nous puisons notre force de notre réseau de volontaires, de l'expertise basée dans la communauté et de notre capacité de donner une voix mondiale aux personnes vulnérables. Nous travaillons comme partenaires dans le développement, la réponse aux catastrophes, l'aide pour une vie saine et sure, et l'amélioration des normes humanitaires. Le résultat: Nous aidons à réduire les vulnérabilités, nous rendons les communautés plus résistantes.

3 LES ACTIONS D'URGENCE

3.1 **VUE D'ENSEMBLE**

GARMIR KHATCH possèdent des équipes de spécialistes formés aux interventions d'urgence dans le cadre notamment de catastrophes naturelles (tsunamis, tremblements de terre...).

Cinq domaines de compétence y sont représentés :

- Médecine
- Eau et sanitaire
- Distribution
- Logistique
- Télécoms

3.2 LA LOGISTIQUE

L'efficacité de l'aide apportée aux populations sinistrées repose en particulier sur celle des processus logistiques. De fait, la logistique apparaît comme un service support aux métiers (secteur médical, distribution, eau et sanitaires), sans lequel ils ne peuvent accomplir leurs missions.



Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO -2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

3.2.1 Processus et fonctions clefs de la logistique

Différents processus concourent à l'accomplissement des missions logistiques dont (liste non exhaustive) :

- Le processus d'achat
- ♣ Le processus de stockage
- ♣ Le processus de transport

L'ensemble des processus doivent permettre de répondre aux fonctions clefs de la logistique que sont notamment :

- Planification/évaluation
- Acquisition/achat
- Organisation des transports
- Gestion des entrepôts
- Faire le suivi et rendre compte
- Standardisation
- ♣ Formation et renforcement des capacités



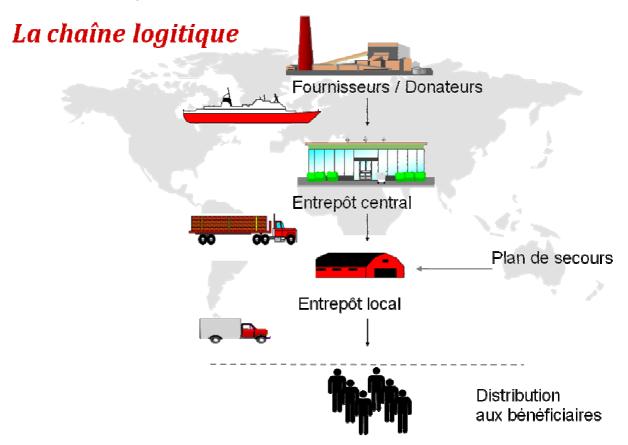
Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO - 2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

3.3 LA CHAINE LOGISTIQUE EN SITUATION D'URGENCE



3.4 LES LOGISTICIENS DE TERRAIN

En général, les équipes de logisticiens restent de dimension réduite (cinq à six personnes, dont un chef d'équipe), avec des profils spécialisés qui assurent en particulier des activités telles que :

- Mise en place et maintien des procédures logistiques standards
- Achat des biens et des services
- Facilitation de l'importation et l'exportation des marchandises
- Organisation du déploiement et du transport de la marchandise jusqu'aux sites de distribution
- Organisation et gestion des entrepôts

Chaque équipe reste déployée sur le terrain un mois (7j/7) et une mission d'urgence dure au plus quatre mois, délai au-delà duquel, la reconstruction prend le pas sur l'urgence.



Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO - 2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

3.5 LES TRANSPORTS



Les transports occupent une place importante au sein de la chaîne logistique et répondent à deux grands types de services :

- Le transport de personnes (les délégués)
- Le transport de biens (NFI, ...)

Sauf cas exceptionnel, dans les premiers temps qui suivent une catastrophe, l'organisation ne dispose pas sur le terrain de ses propres moyens de transport de biens. Les sociétés nationales de l'Organisation ne disposent pas en général non plus de ces moyens. Il est alors du ressort de la logistique et en particulier du gestionnaire de flotte de trouver localement (entreprises privées, par exemple) les moyens de transport nécessaires (en général routiers).

3.6 LES OUTILS

Au cours du temps, avec l'expérience des catastrophes, l'organisation a développé un certain nombre d'outils informatiques de terrain afin de l'aider dans ses taches logistiques.

Parmi ces outils figure notamment un logiciel qui permet aux équipes de disposer du suivi des biens dès lors que ceux-ci sont pris en charge au sein de la chaîne logistique sur le terrain et qui permet notamment de faciliter la traçabilité nécessaire afin de répondre aux attentes des parties prenantes, comme les donateurs notamment.



Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO -2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

4 LE PROJET

4.1 **VUE D'ENSEMBLE**

L'organisation souhaite se doter d'un outil de type TMS (Transport Management System) lui permettant de gérer la flotte de ses véhicules dédiées au transport de marchandises.

Une étude des scénarii possibles quant aux possibilités de l'Organisation de se doter d'une solution logicielle adéquate a montré que les produits présents sur le marché ne répondaient qu'imparfaitement aux attentes de l'Organisation :

- Inadéquation des solutions à certaines contraintes spécifiques du contexte d'urgence (moyens de communication à haut débit déficients...)
- Solutions propriétaires
- Solutions trop complexes
- Solutions onéreuses
- **.**..

Le scénario retenu est de fait celui d'un développement spécifique (basé éventuellement sur un noyau public) dont les fonctionnalités pourraient s'enrichir au cours du temps, avec des investissements progressifs.

4.2 LES UTILISATEURS

Différents profils d'utilisateurs peuvent être amenés à profiter des fonctionnalités de la suite logicielle comme décrits dans les paragraphes subséquents. Si la solution est en premier lieu destinée à une utilisation « terrain », les informations qu'elle contient doivent pouvoir être le cas échéant exploitables simplement par les services centraux de l'organisation.

De fait, l'architecture de la suite logicielle doit s'accommoder d'accès aux données et ou aux fonctionnalités d'utilisateurs qui peuvent ne pas être géographiquement localisés dans un « environnement proche ».

4.2.1 Gestionnaire de transport :

Celui-ci doit pouvoir utiliser la suite comme (liste non exhaustive)

- Moyen de contrôle des opérations (à venir, en cours...)
- Outil d'édition de tableaux de bord



Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO - 2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

4.2.2 Gestionnaire de la planification

Celui-ci doit pouvoir mettre à jour au fur et à mesure des données qui lui arrivent la planification des moyens de transports

- Fournir aux métiers des données relatives à l'état des transports en cours
- 4 ...

4.2.3 Gestionnaire des prestataires

- ♣ Edition de bons pour accord de paiement
- **...**

4.2.4 Métiers:

♣ Consultation des transports en cours en relation avec le métier

4.2.5 Secrétariat central:

- Accès aux documents sous forme numérique
- Statistiques
- 4

4.3 QUELQUES GRANDES FONCTIONNALITES ATTENDUES

La suite logicielle doit permettre notamment d'assurer les fonctionnalités suivantes qui doivent répondre aux besoins des différents utilisateurs :

- Planification
- Suivi des livraisons
- ♣ Suivi des prestataires de services (compagnies de transport, travailleurs indépendants...)
- Suivi des chauffeurs
- Suivi des incidents (accidents...)
- Editions cartographiques (itinéraires...)
- Edition de tableaux de bord
- Recherches critérisées
- ♣ Gestion documentaire (permis, assurances, patentes, contrats, documents de transport ...)



Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO -2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

4.4 QUELQUES CONTRAINTES PRATIQUES

4.4.1 Contraintes sur les réseaux de communication

Des contraintes fortes peuvent exister notamment sur les réseaux de données.

4.4.1.1 Contraintes sur les moyens de communication

En situation d'urgence, les moyens de communication disponibles notamment dans les régions affectées peuvent être « réduits » (réseau GSM indisponible, par exemple). Les procédures de l'Organisation mettent certes à disposition des équipes terrain pour leur propre sécurité des moyens de communication de type satellitaires, mais les coûts de communication restent élevés qu'ils soient basés sur la quantité de données échangés ou sur les temps de communication. De fait, préférence est donnée aux moyens « standard » de communication (ADSL, GSM...). Il reste néanmoins qu'il doit être possible d'adapter l'utilisation de la suite logicielle aux contraintes de coûts, de débits... des moyens de communication.

4.4.1.2 Contraintes sur la sécurité des données échangées

Les situations d'urgence ne dispensent pas les acteurs humanitaires de se conformer à la législation des pays dans lesquels ils interviennent, notamment pour ce qui est des moyens de sécurisation des échanges de données. La transparence est si possible de mise, afin de ne pas instiller de doutes et mettre en particulier en danger la crédibilité et l'action de l'Organisation. En outre, des interventions dans des territoires potentiellement conflictuels ou sous contrôle militaire strict — Cachemire par exemple - quand bien même celles-ci restent très exceptionnelles eu égard au mandat de l'Organisation sont possibles. Dans ce cadre, l'utilisation de moyens de sécurité des données transmises (cryptage) peut être proscrite ou tout du moins adaptée justifiable et adaptée à une cryptanalyse « rapide ».

5 CONTENU DE LA PRESTATION

Le cadre de la présente demande de prestation vise à permettre à GARMIR KHATCH de se faire accompagner par une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'épauler dans son projet.

Cette prestation s'articulera en deux phases :

Dans un premier temps, la société mandatée devra appréhender le contexte de GARMIR KHATCH et accompagner GARMIR KHATCH dans la rédaction de son cahier des charges de consultation (infrastructure matérielle et logicielle).

Dans un second temps, la société mandatée devra aider GARMIR KHATCH à établir une liste de prestataires qualifiés auxquels sera soumis le CDC de manière concurrentielle. Une fois les réponses reçues des différents soumissionnaires, l'AMO apportera sa compétence afin de permettre à GARMIR KHATCH de réaliser le choix du prestataire le plus opportun.

6 CONTENU DES OFFRES



Projet de demande de prestation d'AMO

Référence : GR/LO/PRE/AMO -2014-001

Date: 28/01/2014

Version: 1.00

Les offres devront notamment aborder la (les) méthodologie(s) appliquées, un planning prévisionnel de prestation, le contenu des livrables, les références de la société sur des prestations équivalentes, le profil des intervenants, les charges ainsi que les coûts associés.

Les offres devront parvenir sous format électronique (mail) et papier (administration) aux responsables «GARMIR KHATCH» du projet (cf. liste des contacts) au plus tard le mercredi 31 janvier 2014 à 14h00 (heure française).

Le prestataire retenu sera informé au plus tard le 2 février 2014, avec début immédiat de la prestation.

7 PLANNING

Du fait de contraintes fortes qui se traduisent notamment par des plannings serrés, le rendu du cahier des charges de consultation par le prestataire pour publication interviendra au plus tard le 20 février 2014, la recette de mise en œuvre du projet technique intervenant quant à elle au plus tard le 31 mars 2014.

8 CONTACTS

Pour toute information complémentaire, il sera possible de prendre contact avec :

roland.agopian@univ-amu.fr